



Casque Celte  
4ème S. av. J.C.

**MAIRIE D'AGRIS**  
**22, place du Bourg**  
**16110 AGRIS**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023**  
**Convocation du 6 juin 2023**

Étaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Mmes HENCHOZ Sandrine, MORALIA Maud, PAILLOT Blandine, PERONNE Christine,  
MM BENITO Raymond, GOURSSAUD Dimitri, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe,

Absents excusés :

Mmes CAPPE Adeline, MOREL Corinne, PORTIER Morgane  
M. HAZEVIS Thierry

M. LOAËC Pierre a donné procuration à BENITO Raymond  
M. ZANDVLIET Philippe a donné procuration à GOURSSAUD Dimitri

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents : 8  
Nombre de votants : 10

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

**LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION** du 12 mai 2023 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

**1- CAUE « APS de la place du bourg »**

Le maire présente l'avant-projet sommaire proposé par le CAUE suite à la réunion qui s'est tenue le 5 mai à la mairie en présence de l'ATD16 et des élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'APS de l'aménagement de la place du bourg dont l'objectif est de sécuriser la circulation piétonne et routière dans un lieu de vie (mairie, école, agence postale communale, bar-restaurant, église) :

- Conserver les arbres existants, en ajouter d'autres si possible ;

- conserver les murets ;
- conserver le Monument aux morts à cet endroit ;
- mettre en valeur le passage entre l'église et la mairie ;
- envisager l'accès aux P.M.R. à l'église, créer un parvis devant l'église ;
- désimperméabiliser la place , créer une voie pour accéder à la rue des Martonnaux ;
- créer une voie piétonne au même niveau,
- prévoir les arrêts des bus scolaires rue de La Halle ;
- prévoir signalétique adaptée aux lieux et zone 30 ;
- les sens de circulation proposés reçoivent un accueil favorable afin de limiter le flux des voitures près de l'école.

La prochaine étape est le chiffrage du projet par l'ATD16.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DEFAVORABLE :
----------------	----------------	---------------

## 2-JUMPING DE LA BRACONNE - AGRIS

Nous sommes contactés pour une demande de partenariat par l'association sportive équestre BSE dans le cadre du prochain " Jumping de la Braconne" qui se déroulera du 28 au 30 juillet 2023 Chez Pelet à Agris.

Ce nouvel événement sera pour nous l'occasion de mettre en avant notre commune mais aussi de soutenir le développement des rendez-vous équestres dans la région.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour participer au financement d'une épreuve et vote une subvention exceptionnelle de 500 €.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

## 3-CDG16 « CONVENTION DE SERVICE »

Le Centre de Gestion propose une nouvelle convention des services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Cette convention structure les solutions d'appuis ponctuels ou d'accompagnements méthodologiques suivantes :

- prestation de calcul des droits en matière de reprise de services lors de la nomination d'un agent ;
- secours ponctuel en matière de paye et de remplacement de secrétaires de mairie ;
- tout accompagnement technique ;
- conseil en organisation ;
- évolution des Risques Psycho-Sociaux ;
- médiation conventionnelle ;
- enquête administrative.

La convention ci-annexée peut être signée à tout moment mais le fait d'adhérer à celle-ci en amont du besoin permet d'être plus réactif en cas de situation urgente.

En effet, l'adhésion est gratuite, seules les éventuelles prestations sollicitées seront soumises à tarifications telles que détaillées dans ladite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal, considérant que notre collectivité pourrait souhaiter recourir aux services proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dans le cadre de la gestion de son personnel et de ses besoins de conseils ou d'accompagnement, émettent un avis favorable pour adhérer à la convention de service « CDGRH+ », ci-annexée avec l'ordre du jour, avec le Centre de Gestion.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

#### 4- DEVIS

M. Dimitri GOURSSAUD quitte la séance le temps de cette délibération.

Il est inscrit au BP 2023 la rénovation de la couverture du logement communal locatif n°3 à La Côte. L'enveloppe budgétaire est de 15 000 €.

L'augmentation du devis est conséquente suite aux événements extérieurs que nous subissons depuis plus d'un an soit 25%.

Devis GCCM16 du 04/03/2022 11 498,40 € TTC porté à 14 422,20 € TTC au 31/03/2023 différence 2 923,80 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la rénovation de la couverture du logement n°3 et acceptent le devis de GCCM16 de 14 422,20 € TTC.

M. Dimitri GOURSSAUD revient en séance.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

#### 5- INFORMATIONS

- **TSR** : Nous nous sommes entendus avec les représentants du stand de tir pour que des tirs avec des petits calibres soient effectués le samedi 13 mai prochain, en dehors du cadre de l'expertise, afin de déterminer s'ils pourraient être sources de nuisances. La séance de tirs du 13 mai a été ajournée en raison des vents du Nord. Nous sommes dans l'attente d'un créneau favorable.

- **LOGEMENT LOCATIF »LA POSTE »** : Le locataire a donné congé avec un préavis de 3 mois soit le 1er mars 2023. Malgré plusieurs relance, la cuve à fuel n'est pas remplie, la clé de la boîte aux lettres non restituée et le loyer d'octobre 2022 non réglé. La caution est conservée. Dossier à suivre. Un courrier recommandé est envoyé.

- **VOIRIE** : Giratoire de la Grange : l'ADA autorise d'abaisser de 50 cm la végétation au milieu du giratoire.

- **VOIRIE** : VC n°7 de la RD 175 à la limite de la commune de Rivières (1,445 km lar geur 5,50m). Suite à des remarques d'automobilistes sur la dangerosité de cette voie au niveau de Lavaud commune de Rivières, notamment de la Z .A. à l'intersection de la RD 6 , une réunion s'est tenue à la mairie en présence des élus de Rivières et de l'ADA.

La commune de Rivières est dotée d'un radar pédagogique qui enregistre la vitesse et le nombre de véhicules/jour, dans les deux sens.

L'appareil sera positionné prochainement sur cette portion de voie, ce qui permettra d'obtenir des renseignements importants pour la prise de décision.

- **INSEE- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024** : La commune est concernée par l'enquête de recensement de la population de 2024.

- **STADE** : Un portail coulissant a été commandé chez PROLIANS pour la fermeture de

l'accès principale 2 313,50 € HT. La pose sera effectuée par OLIVIER TERRASSEMENT 1 495 € HT.

● **SUBVENTIONS DETR (ÉTAT):** Une subvention de 6 195,15 € sur un montant de travaux de 17 700,43 € HT est accordée au titre de la DETR pour les travaux d'isolation thermique et phonique à l'école maternelle, taux 35%.

Une subvention de 25 781 € sur un montant de travaux de 73 660 € HT est accordée au titre de la DETR pour les travaux de remplacement de la chaudière à la salle polyvalente, taux 35%.

● **CRÉATION COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE :** Le maire porte à la connaissance du Conseil le courrier du Docteur Pauly

● **DÉFIBRILLATEUR :** Nous avons relancé le fournisseur pour l'installation et la formation.

● **SITE INTERNET :** Le site utilisé depuis la création en 2013 est obsolète et ne fera plus prochainement l'objet d'une maintenance.

CENTAURE propose la migration du SITE JOOMLA vers WORDPRESS pour 987,50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la migration proposée au prix de 987,50 € HT.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

● **LOGEMENTS LA CÔTE :** Présentation du cadastre du lotissement communal (5 logements) à La Côte .

● **CITY PARK :** L' Agence nationale du sport nous informe que notre dossier est complet et que notre projet est éligible. Il sera présenté à la commission prochainement. Le Département nous informe que notre dossier est éligible. Il sera étudié en commission dans le cas où l'A.N.S. nous attribue une subvention.

## 11- QUESTIONS DIVERSES

Les questions de discipline et de vivre ensemble à l'école de La Rochette sont évoquées. Dans le cadre d'un Rassemblement pédagogique intercommunal, chaque école est sous la responsabilité du maire de la commune.

La séance est levée à 22 heures.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 7 JUILLET